

Subventions pour classes de découverte

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 540 000 F est inscrit au chapitre 943.1.657.21100 du budget primitif de l'exercice 1992 (Enseignement du 1^{er} degré - subventions) pour aider financièrement les classes qui partent en séjour de neige, mer ou nature.

La majeure partie (519 000 F) de ce crédit a été répartie entre les associations bisontines spécialisées dans l'organisation des classes transplantées. Une autre partie (18 380 F) a été répartie par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 mai 1992, entre 6 écoles qui avaient déposé une demande de subvention. Le solde d'un montant de 2 620 F restait à attribuer.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution de cette somme à la coopération de l'école Pierre et Marie Curie pour l'organisation d'une classe de mer qui a eu lieu du 1^{er} au 10 avril 1992 à l'île d'Yeu et qui concernait une classe d'élèves malentendants.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 943.1 art. 657.21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.